

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

## 1. Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit:

Nom commercial ou désignation du mélange **Purolite® MB400IND**

Numéro C.E.: Sans objet.

No. Ce mélange est exempté d'enregistrement conformément aux dispositions des titres II et VI et de d'enregistrement: l'article 2, paragraphe 9 de REACH.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Échange d'ions, absorbant et/ou catalyseur

Utilisations déconseillées: Aucunes connues.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:	Purolite Ltd. Llantrisant Business Park, Llantrisant, Wales, UK CF72 8LF Télé:+44 1443 229334 Télécopie:+44 1443 227073	Purolite (Int.) Ltd. 11 Avenue Delcassé, 75008 Paris, France Télé:+33 1425 64563 Télécopie:+33 1456 33826
Fabricant:	Purolite S.R.L. Str.Alea Uzinei nr.11, 505700 Victoria, Judetul Brasov, Romania Télé:+40 2682 43004 Télécopie:+40 2682 43002 Purolite (China) Co. Limited Qianlong Economic Development Zone, Qianyuan Town, Deqing County, Huzhou City, Zhejiang, China 313216 Télé:+86 572 8422908 Télécopie:+86 572 8425345	Purolite 150 Monument Road Bala Cynwyd, PA 19004 USA Télé:+1 610 668 9090 Télécopie:+1 610 668 8139
Personne à contacter:	Ken Shaner	

Email: [msds@purolite.com](mailto:msds@purolite.com)

**1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence:** +1 866 387 7344  
+1 760 602 8703

---

## 2. Section 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements**

**Classification** Xi;R36

#### 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2; Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Résumé des dangers

**Dangers physiques** Pas de classification pour les dangers physiques.

**Dangers pour la santé** Irritant pour les yeux.

**Dangers pour l'environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Dangers spécifiques** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Symptômes principaux** Symptômes principaux Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements



**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Conseils de prudence

**Prévention** Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.

**Élimination** Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

**Informations supplémentaires de l'étiquette.**      Aucun(e)(s).

**2.3 Autres dangers**      Non attribué.

---

**3. Section 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substance**      Sans objet.

**3.2 Mélange**

**Informations générales**

**3.2.1** Sans objet.

<b>3.2.2 Nom chimique</b>	<b>%</b>	<b>N° CAS/N° CE</b>	<b>N° d'enregistrement REACH</b>	<b>Numéro index</b>	<b>Obs.</b>
Acide polystyrènesulfonique	20 - 45	69011-20-7	-	-	-
<b>Classification:</b>		<b>DSD:</b> Xi;R36 <b>CLP:</b> Eye Irrit. 2;H319			
Copolymère ammonium quaternaire-styrène-divinylbenzènesous forme d'hydroxyde	20 - 45	69011-18-3	-	-	-
<b>Classification:</b>		<b>DSD:</b> Xi;R36 <b>CLP:</b> Eye Irrit. 2;H319			
Eau	35 - 60	7732-18-5 231-791-2	-	-	-
<b>Classification:</b>		<b>DSD:</b> - <b>CLP:</b> -			

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16. Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

---

**4. Section 4: Premiers secours**

**Informations générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Aviser le personnel médical de

---

---

l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

#### **4.1 Description des premiers secours**

##### **4.1.1 Inhalation**

-Se rendre à l'air frais et rester calme. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### **4.1.2 Contact avec la peau**

-Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

##### **4.1.3 Contact avec les yeux**

-Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes.

-Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire.

-Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

##### **4.1.4 Ingestion**

-Rincer soigneusement la bouche.

-Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

-Ne pas faire vomir.

-Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

-Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

-Contact avec les yeux: Le contact peut provoquer une irritation avec rougeurs, larmoiements, douleur et/ou troubles de la vision.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

-Traiter de façon symptomatique.

---

## **5.**

### **Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **Risques d'incendie généraux**

-Ce produit n'est pas inflammable.

#### **5.1 Moyens d'extinction**

-Moyens d'extinction appropriés

-En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou du brouillard d'eau.

-Moyens d'extinction inadaptés

-Aucun connu.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

-En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

-Équipements de protection particuliers

-Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

-Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

-En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable..

---

---

## **6. Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **6.1.1 Pour les non-secouristes**

-Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

#### **6.1.2 Pour les secouristes**

-Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

-Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

-Éviter toute formation de poussières pendant le nettoyage. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ramasser et éliminer le produit déversé comme l'indique la rubrique 13.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

-Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

---

## **7. Section 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

-Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

-Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

-Échange d'ions, absorbant et/ou catalyseur

---

## **8. Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle**

-Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

#### **8.1.2 Procédures de suivi recommandées**

-Suivre les procédures standard de surveillance.

#### **8.1.3 Sans objet.**

#### **8.1.4 DNEL**

-Donnée inconnue.

#### **PNEC**

-Donnée inconnue.

---

---

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

-Assurer une ventilation efficace.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

-Informations générales

-Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

-Protection des yeux/du visage

-En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

-Protection de la peau

-Protection des mains

-Porter des gants de protection pour prévenir tout contact cutané.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES.

-Délai de rupture: > 10 min (EN 374-3 Classe 1).

-Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

-Divers

-Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

-Protection respiratoire

-Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

-Risques thermiques

-Aucun connu.

-Mesures d'hygiène

-Éviter le contact avec les yeux. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

### 8.2.3 Contrôle de l'exposition de l'environnement

-La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

---

## 9.

### Section 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-Aspect - Billes.

-État physique - Solide.

Forme - Billes.

Couleur - Peut contenir n'importe laquelle des couleurs suivantes. L'or, d'ambre, brun clair, marron foncé, noir, pourpre, bleu ou vert.

-Odeur - Sans odeur.

-Seuil de perception de l'odeur - Donnée inconnue.

-pH - Acide/basique.

---

- Point de fusion/point de congélation - Donnée inconnue.
- Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition - Donnée inconnue.
- Point d'éclair - Sans objet.
- Température d'autocombustion - Sans objet.
- Inflammabilité (solide, gaz); Donnée inconnue.
- Limite d'inflammabilité – inférieure (%); Donnée inconnue.
- Limite d'inflammabilité – supérieure (%); Donnée inconnue.
- Propriétés oxydantes - Sans objet.
- Propriétés explosives - Sans objet.
- Limite d'explosivité - Sans objet.
- Pression de vapeur - Sans objet.
- Densité de vapeur - Sans objet.
- Taux d'évaporation - Sans objet.
- Densité relative: 1,05 - 1,28
- Solubilité (dans l'eau) - Insoluble.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) - Aucunes informations disponibles.
- Température de décomposition - Donnée inconnue.
- Viscosité - Donnée inconnue.
- Pourcent volatils - Donnée inconnue.

## 9.2 Autres informations

- Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

---

## 10.

### Section 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

- Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2 Stabilité chimique

- Ce produit est stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

- Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.

#### 10.5 Matières incompatibles

- Agents oxydants forts. Acide nitrique.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

---

## 11.

### Section 11: Informations toxicologiques

#### Informations générales

- L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

---

## Informations sur les voies d'exposition probables

### -Ingestion

-Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

### -Inhalation

-Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

### -Contact avec la peau

-Peut provoquer une légère irritation cutanée.

### -Contact avec les yeux

-Provoque une sévère irritation des yeux.

### -Symptômes

-Contact avec les yeux: Le contact peut provoquer une irritation avec rougeurs, larmoiements, douleur et/ou troubles de la vision.

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### 11.1.1 Sans objet

### 11.1.2 Mélanges

#### Toxicité aiguë

-Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

#### Corrosion/irritation cutanées

-Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

-Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

-Non classé.

#### Sensibilisation cutanée

-Non classé.

#### Cancérogénicité

-Non classé.

#### Toxicité reproductrice

-Non classé.

#### Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique

-Non classé.

#### Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées

-Non classé.

#### Danger par aspiration

-Non classé.

#### Informations sur les mélanges et informations sur les substances

-Donnée inconnue.

#### Autres informations

-Donnée inconnue.

---

## 12.

### Section 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

-Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.

- 
- 12.2 Persistance et dégradabilité**  
-Aucune information disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
-Aucune information disponible.
- 12.4 Mobilité**  
-Aucune information disponible.
- 12.5 Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage**  
-Aucune information disponible.
- 12.6 Mobilité dans le sol**  
-Aucune information disponible.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

-N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.

**Autres effets néfastes**

-Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

---

**13. Section 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets résiduels**

-Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés**

-Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**Code des déchets UE**

-Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit

**Informations / Méthodes d'élimination**

-Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

---

**14. Section 14: Informations relatives au transport**

**14.1 ADR**

-Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.2 RID**

-Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

---

### 14.3 ADN

-Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### 14.4 IATA

-Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### 14.5 IMDG

-Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### 14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au règlement I IBC

-Pas d'information disponible.

---

## 15. Section 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

-Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

-N'est pas listée.

-Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

-N'est pas listée.

-Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

-N'est pas listée.

-Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

-N'est pas listée.

-Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

-N'est pas listée.

-Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

-N'est pas listée.

-Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

-N'est pas listée.

-Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)

-N'est pas listée.

-Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

-N'est pas listée.

#### Autres réglementations

-Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

#### Réglementations nationales

-Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

-Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en oeuvre

---

## 16. Section 16: Autres informations

### Liste des abréviations

- DNEL: Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).
- PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique.
- vPvB: Très persistante et très bioaccumulable.

### Références

- Donnée inconnue.

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

- La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Texte intégral des avertissements ou phrases R et H en Sections 2 à 15

- R36 Irritant pour les yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Informations de formation

- Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

### Autres informations

- Ce mélange est exempté d'enregistrement conformément aux dispositions des titres II et VI et de l'article 2, paragraphe 9 de REACH.

### Avis de non-responsabilité

- Les informations incluses dans la présente Fiche de données de sécurité se basent sur les connaissances actuelles vis-à-vis du produit, ainsi que sur les exigences réglementaires et normes en vigueur. Elles concernent spécifiquement les exigences et normes d'hygiène, sécurité et environnement ; ne sauraient identifier tous les dangers associés au produit ou à son utilisation conforme ou erronée ; n'impliquent pas de garantie quant aux propriétés du produit ; et s'appliquent uniquement lorsque le produit est utilisé dans les applications indiquées en section 1. Ce produit tel que vendu n'est pas adapté à d'autres applications, toute autre utilisation de ce type pouvant entraîner des risques non mentionnés dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Date d'édition:** Décembre 20, 2013

**Date de révision:** Décembre 20, 2013